

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc  
sur la commune de Chêne-Bougeries

11 juin 2025

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du 1<sup>er</sup> mars 2025;  
vu la proposition de la commune du 11 septembre 2024;  
vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 19 mai 2025,

## LE CONSEIL D'ÉTAT

### ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

#### **Parc des Falaises-de-l'Arve**

à l'espace public situé le long de la route de Florissant.

Cette dénomination évoque la situation géographique de ce lieu, au-dessus des falaises de l'Arve.

Code voie = 68411

Entrée en vigueur immédiate

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :  
Michèle Righetti-El Zayadi